

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX  
DU 12 DECEMBRE 2008**

**Etaient présents :** MERE Philippe  
FAURE Jean-Paul  
BARNEL Annick  
BARRÉ Jean-Claude  
CASSAGNE Thierry  
RAVANAT Jean-Luc  
REYNIER-POETE Patrick  
TARRO-TOMA Georgette  
TROTIN Mathias

**Etaient excusés :** BATTAIL Sylvie (suppléante)  
LEON Jean-Louis (pouvoir donné à Jean-Paul Faure)  
PELLISSIER Francis (suppléant)

**Ordre du jour :** Prime des agents  
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 07 novembre 2008 est approuvé par les membres du comité syndical.

**PRIME DES AGENTS**

**Philippe Mère** rappelle au comité syndical que les agents communaux avaient demandé une prime en janvier 2008. Suite aux élections, une commission "employés" a été créée. Celle-ci s'est réunie. Suite à la remarque de Thierry Cassagne, le nombre d'élus était trop important à cette réunion, ce qui a créé une majorité alors qu'une commission ne devrait pas être majoritaire. Il faudrait éviter cette situation à l'avenir.

**Thierry Cassagne** relève effectivement le fait qu'une position d'une commission ne doit pas être prise à six élus ; cela crée une majorité. Si les six élus sont tous d'accord sur une proposition, aucune autre décision ne peut être prise par le comité syndical.

**Philippe Mère** indique qu'à cette réunion, les délégués ont observé les salaires en général ; certains employés ont des salaires bas par rapport à leurs fonctions et deux agents en particulier, Niyazi Cetin et Véronique Mata. Niyazi Cetin, est employé en contractuel sur un salaire horaire brut de 8,73 €. Il faudrait l'augmenter jusqu'à au moins 9 € de l'heure.

**Jean-Luc Ravanat** précise que chaque salaire a été pris en compte en brut, c'est-à-dire indemnités supplémentaires comprises, alors qu'il faudrait se tabler sur le salaire de base uniquement.

**Philippe Mère** souligne que les augmentations doivent être cohérentes. Le salaire de Niyazi Cetin doit rester inférieur à celui de Laurence Karst.

.../...

**Le comité syndical décide, à l'unanimité, de relever le salaire de Niyazi Cetin à environ 9.10 € de l'heure, soit un indice majoré 302, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008.**

**Philippe Mère** continue par le salaire de Véronique Mata, qui a de nombreux enfants en cantine et périscolaire et qui a de plus en plus de responsabilités. Il est proposé par la commission d'augmenter son salaire à environ 9 € brut de l'heure. Il n'y a pas la même souplesse qu'avec les contractuels qui peuvent être rémunérés sur l'indice choisi. Pour les titulaires, c'est plus compliqué, il faut forcer le passage des échelons. Dans le cas de Véronique Mata, cela signifie qu'elle va passer de l'échelon 4 à l'échelon 6 pour arriver à l'indice 303.

**Le comité syndical, décide, à l'unanimité, de passer Véronique Mata à l'échelon 6, soit sur l'indice majoré 303, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008.**

**Philippe Mère** informe le comité syndical que la commission a déterminé une ligne de conduite. Chaque commune va recevoir en entretien annuel ses employés, et les Président et vice-président du Sivom recevront les trois employés spécifiques au Sivom qui sont Patricia Blanchemanche, Laurence Karst et Véronique Mata. Cet entretien aura pour but d'analyser leurs métiers, les attentes des agents et des employeurs.

**Patrick Reynier-Poète** fait le constat que Françoise Thomas est quasiment payée au Smic avec 16 ans d'ancienneté, ce qui n'est pas très normal.

**Philippe Mère** précise que les élus de Notre Dame de Vaulx n'ont pas souhaité réévaluer son salaire.

**Jean-Paul Faure** indique que les élus de Notre Dame de Vaulx doivent la rencontrer pour faire le point avec elle.

**Philippe Mère** informe également le comité syndical, qu'en début de chaque année, le Président reçoit les propositions d'avancement d'échelon et que pour l'année 2008, aucune décision n'a été prise sur ce sujet. Il précise que chaque agent prend obligatoirement un échelon supplémentaire lorsqu'il atteint l'ancienneté maximale. Les agents ont la possibilité d'avancer d'échelon à l'ancienneté minimale, ce qui leur permet d'être augmentés plus rapidement. Il tient également à préciser que l'avancement d'échelon est du ressort des Maires et des Présidents des syndicats et que ces décisions ne devraient pas passer en comité syndical (ce sont des arrêtés).

Il soumet qu'une fois les propositions d'avancement d'échelon reçues, le Président en informe chaque Maire qui lui donnera l'autorisation de prendre les arrêtés d'avancement correspondants.

Le cas de Chantal Cassagne a également été évoqué. En réunion de la commission, il a été dit qu'elle a eu un forçage de carrière il n'y a pas très longtemps. Après vérification, elle a changé de grade il y a 10 ans et a suivi une progression de carrière normale. Elle a participé à la formation de Virginie Pedro, elle a eu un surcroît de travail. Il faudra donc réétudier son dossier. Ce sera fait avec le Maire de Saint Jean de Vaulx.

**Annick Barnel** indique qu'il n'y a pas de raison que les techniques soient mieux payés que les administratifs ; ce ne sont pas les mêmes compétences.

**Jean-Luc Ravanat** souligne que dans la commission, tous les élus étaient d'accord pour dire que Chantal Cassagne a fait du bon travail mais ils n'avaient pas tous les éléments. Elle sera vue en entretien.

**Philippe Mère** signale que pour essayer de répondre à la demande des employés pour 2008, la commission propose de verser une prime de fin d'année. Elle a fixé une prime de base de 150 € pour 35 heures de travail par semaine et a été modulée en fonction du temps de travail et en fonction des employés.

**Thierry Cassagne** rappelle que la demande des employés portait sur une prime mensuelle. Donner 150 € de prime annuelle, c'est se moquer un peu des employés.

**Patrick Reynier-Poète** fait la remarque que le gouvernement va donner une prime de 200 € aux chômeurs et aux rmistes. La moindre des choses serait au moins de s'aligner sur la prime du gouvernement. Après renseignements pris, toutes les communes aux alentours versent 13 ou 14 mois à leurs employés. Donner 150 € par an lui paraît un peu faible.

**Jean-Luc Ravanat** précise, qu'après discussion en commission, il est préférable d'essayer d'augmenter les salaires plutôt que de verser des primes (non prises en compte pour le calcul de la retraite). C'est pour cela, qu'il est nécessaire de discuter avec les employés.

**Jean-Claude Barré** tient à souligner que jusqu'à présent, les employés n'avaient pas de prime et que c'est bien que le Sivom leur en donne une pour cette année.

**Patrick Reynier-Poète** rappelle que les agents avaient déjà demandé une prime il y a une dizaine d'années, qui leur a été refusée. Les élus veulent que les agents soient motivés, Patrick Reynier-Poète ne pense pas que cette prime va les motiver.

**Jean-Paul Faure** précise également que la commune de Notre Dame de Vaulx a donné des primes à certains agents.

**Jean-Claude Barré** considère qu'il ne faut pas comparer le Sivom et le gouvernement. Les municipalités ne peuvent pas forcément donner plus. Il faut essayer d'éviter les primes mensuelles. Il est préférable de les augmenter.

**Patrick Reynier-Poète** ne croit pas ; soit la municipalité veut, soit elle ne veut pas. Il faut assumer ses choix.

Il explique que dans les communes des primes sont allouées, car les échelons ne peuvent pas systématiquement être forcés. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale va s'y opposer.

**Jean-Claude Barré** rappelle que la commission a proposé de donner une prime de fin d'année et n'a pas parlé de prime mensuelle.

**Mathias Trotin** regrette qu'à deux reprises certains élus mentionnent encore le fait qu'un certain agent (sans le nommer) ait une prime.

Il rappelle qu'en réunion de la commission, il a été indiqué que cette prime devrait disparaître au fur et à mesure avec l'augmentation du salaire de l'agent.

**Patrick Reynier-Poète** fait part du problème de versement d'une prime à un agent qui a engendré l'instauration de fait du système de prime.

**Jean-Claude Barré** précise que la prime versée à l'agent est une prime de technicité. Les agents doivent être rencontrés et certaines choses réajustées.

**Philippe Mère** rappelle qu'il faut rester cohérent au sein du Sivom, car tous les agents sont employés par le même syndicat.

**Jean-Claude Barré** indique qu'une fois les entretiens passés avec les employés, la commission doit se réunir et faire le point. Cette prime de fin d'année pourra peut-être être conservée en plus d'autres.

**Mathias Trotin** souligne que les délégués de la commission ont dit qu'ils préféreraient augmenter les salaires plutôt qu'instaurer des primes.

**Après délibération, le comité syndical, décide, à l'unanimité, de verser une prime de fin d'année pour l'année 2008.**

La commission avait proposé de moduler cette prime.

**Après discussion, le comité syndical décide, par 8 voix Pour et 1 Abstention de fixer le montant de la prime à 200 € sur la base de 35 heures hebdomadaires.**

**Philippe Mère** propose d'officialiser les entretiens individuels qui seront faits par chaque commune pour les employés spécifiques "commune" et par le Sivom pour les employés spécifiques "Sivom". A la suite de ces entretiens, l'instauration ou pas de prime sera proposée en réunion du comité syndical.

**Le comité syndical est d'accord pour que chaque employé soit reçu en entretien individuel afin de discuter du travail, d'échanger sur les attentes de chacun. A l'issue de ces entretiens, le comité syndical pourra ou pas fixer des primes.**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Contrats des employés

**Philippe Mère** informe le comité syndical que les contrats de travail de Patricia Blanchemanche et Virginie Pedro se terminent au 31 décembre 2008 et demande s'ils doivent être renouvelés.

**Jean-Paul Faure** indique qu'un nouveau contrat de trois mois doit être renouvelé à Virginie Pedro sur la base de 26 heures hebdomadaires.

**Patrick Reynier-Poète** dit que le contrat de Patricia Blanchemanche doit être renouvelé jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit 30 juin 2009.

**Location de véhicule**

**Philippe Mère** informe le comité syndical, qu'un véhicule va être loué pour un mois, car la voiture ne peut plus être utilisée. Les démarches pour acheter un fourgon se poursuivent.